

Conseil Municipal du : 29 septembre 2026

Rapporteur : Carole HEULOT , Maire de Ruaudin

Objet : Droit de préemption

Madame le Maire informe le conseil municipal du non-exercice du droit de préemption pour les parcelles suivantes :

DIA 72260 26 0028	@	2 route de Brette les Pins	AI 261-279-282	10/06/2026	11/06/2026	Renonce
DIA 72260 26 0029	@	2 route de Brette les Pins	AI 278	11/06/2026	11/06/2026	Renonce
DIA 72260 26 0030	@	1061 chemin de la Papinière	AE 209	19/06/2026	19/06/2026	Renonce
DIA 72260 26 0031	@	612 Rue de Parigné l'Évêque	AD 6	22/06/2026	22/06/2026	Renonce
DIA 72260 26 0032	@	15 route de Mulsanne	AK 172-174	09/07/2026	10/07/2026	Renonce
DIA 72260 26 0033	@	14 rue des Pinsons	AN 142	17/07/2026	21/07/2026	Renonce
DIA 72260 26 0034	@	782 route de Tours	AP 532	24/07/2026	24/07/2026	Renonce
DIA 72260 26 0035	@	24 route du Mans	AA 74	14/08/2026	14/08/2026	Renonce

Informations sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération du 20 mars 2026.

N°	Dépôt Préfecture	Objet	Service
009-2026	16/6/2026	D'établir une convention entre la commune de Ruaudin et la société Caniroute, concernant la capture des chiens et chats errants ou en divagation sur la commune. La présente convention est conclue pour une durée de 1 an du 12/06/2026 au 12/06/2027. Le montant annuel sera de 2.40€ TTC par an et par habitant soit 8380.80€ TTC.	FINANCES

Il est demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte.

Carole HEULOT
Maire de Ruaudin

